



Document de politique de la Fédération canadienne d'escrime

Structure de rapport du personnel

POLITIQUE

- Le directeur administratif de la FCE est l'employé cadre supérieur de la FCE, et à ce titre, il est responsable des opérations de la FCE vis-à-vis du conseil d'administration.
- Tous les membres du personnel se rapportent soit directement, soit indirectement, au directeur administratif, et ils relèvent de lui en ce qui concerne leur rendement.
- Le directeur administratif approuve tous les congés des employés, en fonction des exigences opérationnelles.
- Le directeur administratif est habilité à appliquer des procédures permettant la gestion efficace de membres du personnel habitant loin du bureau national.
- Le directeur administratif se rapporte au conseil d'administration, et il est la personne qui représente le personnel aux réunions du conseil d'administration de la FCE.
- À leur discrétion, le directeur administratif ou le conseil d'administration de la FCE peuvent exiger la présence d'un membre du personnel à une réunion.

Approuvée par le conseil d'administration de la FCE le 7 mars 2010